

Commune de Saint-Rivoal

PV du conseil municipal du 10 novembre 2016

La convocation ayant été faite le 16 novembre et tous les membres du conseil étaient présents, Hervé Quéré a été élu secrétaire. La séance commence avec l'ordre du jour suivant :

- Adhésion SPL Eau du ponant
- Fonds de concours
- Virement de crédit
- questions diverses

SPL

L'objet de la SPL, société publique locale « Eau du Ponant » est la gestion de l'eau et de l'assainissement. La commune est intéressée pour y adhérer. C'est un contrat qui permet de bénéficier d'interventions techniques sur le réseau de distribution d'eau ou de collecte des eaux usées, la commune restant maître de la gestion courante comme par le passé. Les aspects techniques de maintenance des réseaux devenant de plus difficiles à assurer localement en ce qui concerne la disponibilité et la compétence du personnel, le maire explique que l'adhésion est une assurance de bon fonctionnement en attendant que la question soit revue en 2020 au niveau de la future communauté de communes.

L'engagement consiste à acheter 2 actions de 35,72€ et à faire exécuter des services d'un montant minimum de 1000€ par an.

Des exemples de services sont donnés par le maire :

- le réglages des appareils
- un suivi à distance de l'adjonction de chlore et de calcaire
- un suivi des débits des stations

ceci grâce à une jonction du même type que les téléphones mobiles (carte SIM)

La société assure aussi une astreinte les jours non ouvrables. Elle est basée à Guipavas et elle dessert déjà Brest et de nombreuses communes des environs.

Les prestations sont facturées à la commune après interventions.

Le maire est mandaté pour représenter la commune aux réunions de cette société. L'engagement initial est de 10 ans renouvelé par tacite reconduction pour des périodes de 5 ans.

Approuvé à l'unanimité

Fonds de concours

Le conseil communautaire venant de voter un fonds de concours pour St-Rivoal de 18458,28€ correspondant à une dépense de 36916,56€, le maire demande au conseil d'accepter cette dotation.

C'est une démarche habituelle en fin d'année pour des dépenses concernant principalement :

- l'équipement technique pour le gîte d'étape (lave& sèche linge)
- l'installation d'un portail devant l'atelier municipal
- l'équipement de la cantine (lave-vaisselle notamment)
- la révision du matériel électrique et chauffage du gîte d'étape
- les travaux voirie du SIVOM (empris, élagage)
- une nouvelle photocopieuse

Approuvé à l'unanimité

Virement de crédit

La secrétaire de mairie explique qu'il est nécessaire de virer une partie des crédits d'investissement prévus en voirie vers le compte investissement mobilier pour un montant de 20 000€, le maire demande au conseil d'approuver ce virement.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Le maire donne des informations au sujet de l'équipement informatique de la bibliothèque municipale : 5000€ avaient été provisionnés au budget investissement 2016.

Concrètement, l'équipement logiciel et matériel (2 ordinateurs) s'élèvera à 3528,07€, subventionné par le département à hauteur de 75 %.

Cet équipement permettra de gérer l'enregistrement et le prêt des livres d'une part et de créer un point d'accès public au numérique d'autre part.

L'ancienne photocopieuse de la mairie est disponible maintenant à la bibliothèque.

Le département demandant une délibération du conseil pour lancer la démarche d'accord de subvention, le maire soumet la question à l'assemblée.

Approuvé à l'unanimité

Le maire informe le conseil de la nécessité de faire une autre conseil municipal avant la fin de l'année, notamment pour voter les tarifs municipaux.

La date du repas des anciens est liée à la date de reprise des activités du restaurant. A défaut, un traiteur sera demandé pour la préparation. *[nb : la date du 18 décembre a été choisie depuis]*

Le maire annonce la pose de la première pierre du nouveau lotissement « Habitat 29 » pour le vendredi 16 décembre à 15h30, en présence du député.

Jean Yves Jacq demande des informations concernant la réunion de conciliation avec Kroazhent à laquelle ont assisté les membres de la commission « Vie des associations » le 4 octobre dernier. Le maire explique qu'un accord a été trouvé au sujet de l'occupation de la salle et de la bibliothèque. La question de la disponibilité de la clé de la salle reste sensible pour des raisons d'assurance, la mairie devant savoir en permanence qui dispose d'une clé. Reste la difficulté d'accès à la clé quand la mairie est fermée : la secrétaire prévient à l'avance le demandeur si elle doit s'absenter et les fermetures exceptionnelles sont annoncées sur le site Internet de la mairie. En cas de difficulté, deux élus disposent aussi d'une clé. Mickaël Toullec rappelle qu'il a été convenu qu'une rencontre inter-associations serait programmée en début d'année 2017 pour ébaucher l'agenda des activités.

Michel le Signor demande quand sortira le prochain bulletin municipal. Le maire promet de rédiger un édito pour donner suite à la demande.

Annick Louboutin signale un problème de chien hors de contrôle sur la route de Morlaix pouvant poser problème aux randonneurs à vélo.

Laurent Rannou signale que l'association «Communes du patrimoine rural de Bretagne» se propose de collaborer avec d'autres associations travaillant dans le même domaine.

Pour St-Rivoal, une réévaluation du label aura lieu dans 2 ou 3 ans.

Comme tous les ans, une journée de visite ouverte au public sera programmée le 2 ou 3 juillet.

Mickaël Toullec rappelle que le conseil avait reporté à ce conseil la désignation d'un délégué à la gestion de Ti-Menez-Are. Le maire demande un volontaire.

La candidature de Mickaël Toullec est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée.